Abidjan, le 13 Février 2024

Objets :DEMANDE D’EXPLICATION

Monsieur AMOIKON JEAN-RENE,

Le 10 FEVRIER 2024, nous avons constaté les faits suivants vous concernant :

* Absence à votre poste.
* Demande de permission non accordée par votre responsable hiérarchique.
* Non-respect de votre responsable hiérarchique.

C’est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir nous expliquer par écrit sur les faits mentionné ci-dessus qui vous sont reprochés dans un délai de 72 heures.

Dans cette attente, nous vous prions d’agréer Monsieur l’expressions de nos salutations

 **LA DIRECTION**